



Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion des membres du Comité Syndical de l'USESA qui aura lieu le :

MARDI 17 FEVRIER 2026 à 18 H 00

Réunion au siège de l'USESA

4 Bis Avenue Gustave Eiffel à CHATEAU- THIERRY 02400

A l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 décembre 2025

Délégation de Service Public

- 2) Délégation de service public pour la production et la distribution de l'eau potable sur le territoire de l'USESA (2025 USESA 08) : choix du délégataire, approbation du contrat et ses annexes, présentation du rapport du président sur les motifs du choix de l'attributaire et de l'économie générale du contrat
Documents joints : rapport du président, projet de contrat et ses annexes imprimables, les procès-verbaux d'analyse des candidatures et des offres initiales de la commission de DSP, le rapport sur le mode de gestion

Administration Générale

- 3) Rapport social 2025 (document joint)
- 4) Rapport égalité femme-homme 2025 (document joint)
- 5) Bilan des Lignes directrices de Gestion 2021-2026 (document joint)

Marchés Publics

- 6) Marché de maîtrise d'œuvre pour l'interconnexion de la commune de Breny : lancement de la consultation
- 7) Marché de maîtrise d'œuvre pour l'interconnexion de la commune de Chéry-Chartreuve : lancement de la consultation

Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne

4 bis avenue Gustave Eiffel, 02400 Château-Thierry

Tél. : 03 23 71 02 80 - Mail : contact.eau@usesa.fr

Commission Consultative des Services Publics Locaux :

- 8) Présentation du rapport d'activités 2025 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) (document joint)

Défense incendie

- 9) Programme des travaux 2026

Travaux

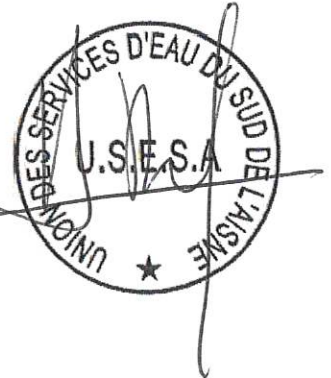
- 10) Fiche financière de l'opération d'interconnexion des communes de Sergy et Courmont
- 11) Questions diverses

Je compte vivement sur votre présence et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le 30 janvier 2026

Le Président

Hugues DAZARD



Mention pour les délégués titulaires empêchés de participer à la réunion :

Il vous est rappelé que le délégué suppléant peut siéger aux réunions du comité syndical à la place du délégué titulaire, en cas d'empêchement temporaire de ce dernier (article L 5211-6 du CGCT) Dans ce cas, le délégué titulaire empêché doit informer le Président de l'USESA du suppléant qu'il aura désigné pour siéger au comité syndical à sa place.

A toutes fins utiles, la liste des délégués suppléants vous est jointe au présent envoi.

Nous vous invitons à prévenir le Président de l'USESA par mail à : contact.eau@usesa.fr

Le suppléant désigné doit être destinataire de la présente convocation et des documents annexés à celle-ci.

Ces documents seront transmis par l'USESA au suppléant désigné.